

# ASSEMBLEE GENERALE

Aix-en-Provence

21 février

2015



## EXTRAITS du Compte-rendu de la séance.

- ❖ **PERSONNALITES** -Le Président remercie les élus présents dans la salle, Mme **SANTAMARIA**, conseillère municipale, Claudette **GARCIA**, Adjointe de M. **GENZANA**, Conseiller Général, Jean **CHORRO**, Conseiller Régional.
- ❖ **ADHESIONS**.-Nous sommes passés de **180** adhérents en 2013 à **278** en 2014. Il a bon espoir que nous atteindrons ou dépasserons en 2015 la barre des **300**.
- ❖ **REGROUPEMENTS**.- Il précise, une fois de plus, que les regroupements sont des décisions prises par le Ministère des Affaires Etrangères ([voir encadré ci-dessous](#)) et que nous n'avons aucune influence sur celui-ci ni aucun droit de regard. On les tolère lorsqu'ils sont inévitables et qu'ils sont faits dans le respect de nos défunts et en présence de l'évêché. Les regroupements sont un mal nécessaire car indispensables dans certains petits cimetières laissés complètement à l'abandon.
- ❖ **CIMETIERES**.- Jean Jacques LION précise que nous sommes tenus régulièrement au courant sur l'état des cimetières d'Oranie par la présence constante de L. **DE SANTA BARBARA** en relation avec nos différents délégués locaux et par ses déplacements dans ces différents lieux.
- ❖ Rapprochement avec la communauté juive.- Jean Jacques LION souligne que des contacts ont été pris par Gérard **JOUVE** sur PARIS avec l'association AIOF, par Nicole **BOTELLA** et Nadège **DIAZ** sur Nice.
- ❖ **COMMUNICATION**.- J P.GRAU nous présente **un tableau sur les visites du site. Constat est fait : affluence importante après les manifestations** comme l'Ascension à Nîmes, le Soleil des 2 Rives à Nice ou la réception du DEVOIR DE MÉMOIRE.

### QUE DIT la LOI du SENAT 2010 ...

« Le regroupement a été envisagé, notamment lorsque les sites avaient subi des dommages irrémédiables ou que des travaux pérennes de réhabilitation ne pouvaient plus être envisagés.

Ces regroupements s'effectuent dans des ossuaires. Le scellement des dalles donnent lieu à une cérémonie religieuse. Une étroite collaboration s'est établie entre les autorités locales algériennes et nos consulats généraux qui pilotent sur le terrain les opérations d'entretien, de réhabilitation, et de regroupements de cimetières... »